

Les pensions

de 70 et 75 ans dans les années 20 et 30. Je le répète, nous avons beaucoup évolué, mais nous ne pouvons pas nous contenter de donner à ces gens un montant à peine suffisant pour vivre. Nous devons établir un rapport grâce auquel les Canadiens âgés de 65, 70 et 75 ans ou plus peuvent jouir des mêmes conditions de vie que les personnes plus jeunes, sauf dans certains cas, notamment dans celui des familles qui ont des enfants à élever et celui des chômeurs qui ont besoin de certaines choses pour subsister. Ces choses-là ne peuvent être évaluées en dollars, en cotisations ou en fonction de tableaux d'actuaire. Elles ne se mesurent que de façon relative et seuls les Canadiens, par l'intermédiaire de leur gouvernement, peuvent faire en sorte que cette compatibilité entre les pensions et les réalités de la vie soit maintenue.

Nous avons accompli des choses remarquables et nous pouvons en dire autant du ministre actuel . . .

Une voix: N'exagérez pas!

M. Knowles: Quiconque empêche la droite du cabinet de réduire les pensions mérite . . .

M. Broadbent: Ne la gênez pas trop!

M. Knowles: . . . d'être complimenté et c'est sans hésitation que je le fais.

Une voix: Cela suffit, Stanley!

M. Knowles: Ma bonne amie, le ministre, entend ce qu'on dit derrière moi.

Une voix: Nous commençons à nous poser des questions.

M. Knowles: J'espère que cela ne l'amènera pas à penser qu'il n'est pas nécessaire d'en faire plus pour le secteur public que ce qui a été accompli dans le secteur privé. Le ministre pourrait notamment manifester qu'elle a compris que le moment est venu pour le secteur public d'aller de l'avant en augmentant immédiatement le montant de la pension de sécurité de la vieillesse. Elle a tellement mal accueilli l'autre jour cette suggestion que je lui faisais que j'en suis moi-même resté tout estomaqué. Selon un représentant de la société William Mercer Ltd., nul autre que Laurence Coward, un homme aussi conservateur et prudent qu'on puisse l'être, un régime qui ne répond pas aux besoins de 53 p. 100 des retraités laisse vraiment à désirer. On disait que l'argent de la pension de base de la sécurité de la vieillesse modifiait l'appareil fiscal, de sorte que les pensionnés qui touchent des revenus élevés et qui n'en ont pas besoin seraient obligés de la rendre, et que c'était là la solution. J'estime qu'il faudrait faire quelque chose de ce genre et que les retraités devraient toucher maintenant \$500 par mois.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: J'estime en outre qu'il faut élargir le Régime de pensions du Canada. La proposition que la commission royale ontarienne a présentée ne donnerait pas des résultats aussi utiles et aussi efficaces qu'un élargissement du Régime de pensions du Canada, car au lieu de toucher un montant équivalent à 25 p. 100 du revenu qu'ils touchaient au moment de leur retraite, les retraités devraient en toucher un équivalent à 50 ou 75 p. 100 de leur revenu, de sorte qu'avec la pension de sécurité de la vieillesse, ils pourraient toucher un montant équivalent à 75 ou 90 p. 100 de leur revenu au moment de leur

retraite. Nous devrions dès maintenant nous engager dans cette voie.

Et puis il y a toute cette question de l'abaissement de l'âge de la retraite. Puisqu'elle est titulaire de ce portefeuille, le ministre devrait vraiment corriger cette clause abominable de la pension de conjoint qui protège certaines femmes, car ce sont surtout des épouses qui en bénéficient entre 60 et 65 ans, mais ne fait rien pour les femmes seules, qu'elles soient célibataires, veuves ou divorcées. Elle ne doit pas se contenter des modifications qu'elle a proposées jusqu'ici d'apporter au Régime de pensions du Canada concernant la femme au foyer. Elle doit s'en tenir à ce qu'elle sait être juste dans ce domaine, c'est-à-dire au principe d'universalité. Nous ne voulons pas parler de moyens de distribuer des prestations de bien-être social ou de répondre à des besoins particuliers; nous partons du principe que les personnes âgées font tout autant partie de la famille canadienne que le reste de ses membres. Il faut le faire pour les autres également.

Mon honorable amie, le député de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell), a beaucoup à nous dire sur ce qu'il faudrait faire pour les enfants et mon honorable ami, le député de Beaches (M. Young), sur ce qu'il faudrait faire pour les handicapés. Mais ne gâchons pas ce que nous avons réalisé pour les Canadiens âgés en tentant d'abandonner une part de nos responsabilités au secteur privé.

A cet égard, il y a quelques points que j'aimerais aborder. Je répète que nous devrions faire plus pour les veuves que leur accorder ainsi une demi-pension. Si le mari décède le premier, la veuve reçoit seulement la moitié de la pension, mais si c'est la femme qui décède la première, le mari reçoit la pension complète. Cela n'a pas de sens. Nous devons faire quelque chose au sujet des pensions des cheminots. Si j'en parle, c'est qu'elles relèvent pour la plupart du gouvernement fédéral. Nous devons faire quelque chose pour améliorer les pensions des fonctionnaires et celles des anciens combattants.

Je ne fais qu'énumérer rapidement ces points parce que je me rends compte que le temps passe beaucoup plus vite lorsqu'on a la parole que lorsqu'on écoute les interventions des autres. Je constate que vous allez m'interrompre, monsieur l'Orateur, et je suis sur le point de terminer. Ce ne sera pas là ma dernière intervention au sujet des pensions. J'en reparlerai. Pour le moment, j'admets qu'une crise existe, non pas en ce qui concerne les fonds nécessaires, mais plutôt du point de vue des problèmes auxquels les Canadiens sont en butte et de l'orientation de la politique gouvernementale à cet égard.

D'après moi, une des meilleures choses que la Chambre ait faites au cours de toutes ces années où j'y ai siégé, a été d'universaliser la sécurité de la vieillesse. Pour terminer, monsieur l'Orateur, j'aimerais dire au ministre que nous devons viser à ce qu'un jour, tous aient droit à une pension suffisante. C'est au gouvernement d'y voir et, aujourd'hui, c'est la responsabilité du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, il y a bien des années j'ai entendu dire qu'un député néo-démocrate était un libéral pressé.

Des voix: Oh, oh!